



CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE

Entre la société B.S.I. et le client :

1. OBJET DU CONTRAT

B.S.I. s'engage à fournir au client un service d'assistance technique destiné à maintenir ou à rétablir en bon état de fonctionnement les systèmes d'exploitation ou les matériels du client jusqu'à atteindre le nombre d'heures incluses dans le contrat.

2. DEFINITION DU SERVICE

Le service comprend :

- L'intervention sur site ou par télémaintenance, après appel du client, sur le matériel concerné. La prise en main à distance du poste peut être conditionnée à l'utilisation ou à l'abonnement d'un logiciel (type LogmeIn ou Teamviewer).
- La main d'œuvre, y compris les frais de déplacement.

3. EXCLUSIONS

N'entre pas dans le cadre du présent contrat :

- La fourniture des pièces détachées nécessaires aux interventions ou échange standard sur les matériels concernés, hors garantie du constructeur.
- L'intervention sur les programmes et fichiers spécifiques que BSI ne pourrait pas connaître.

4. CONDITIONS D'INTERVENTION

Les interventions relevant du présent contrat sont soumises par ailleurs aux conditions suivantes :

- Les interventions sont prévues, avec gestion de l'urgence, dans les 8 heures ouvrées, à partir de l'appel du client dans la mesure où son implantation est comprise dans un rayon de 50 kms à partir du centre du représentant habilité. Au-delà, elles sont prévues dans un délai de 16 heures ouvrées (sauf urgences), du lundi matin 9H au vendredi après-midi 17H30.

5. DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour la durée indiquée à la fin de ce document (3, 5, 10 ou 20 Heures d'intervention), puis il se renouvellera automatiquement avec votre accord.

6. PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Le tarif hors taxes est indiqué en fin de contrat.

La facture est payable dès réception, nette sans escompte. Tout retard pouvant être sanctionné de frais. A défaut, BSI se réserve le droit de faire suspendre tous services, en outre, une résiliation pourrait être effective quinze jours après l'envoi d'une mise en demeure de paiement notifiée par la lettre recommandée. Un tel cas ne préjuge en rien aux droits de BSI de poursuivre le recouvrement de l'intégralité des sommes dues majorées des frais.

CAEN

4 bis Avenue de la voie au coq
14760 BRETTEVILLE SUR ODON

Tél : 02 31 25 42 80

Fax : 02 31 30 09 42

VILLEDIEU

ZA Les Vallées
50800 VILLEDIEU-LES-POELES

Tél : 02 33 50 98 40

Fax : 02 31 30 09 42



7. DEPLACEMENT

Le déplacement est inclus dans le présent contrat. Seul le temps du trajet « Aller » sera décompté de votre contrat (pas le temps du retour) si vous habitez à plus de 10km de notre centre de réparation le plus proche.

8. RESPONSABILITES

La responsabilité de BSI au titre du présent contrat est strictement et clairement limitée à la remise en état et au bon fonctionnement des matériels concernés. Elle exclut formellement les conséquences directes ou indirectes des pannes. BSI ne pourra être tenu responsable des conséquences dues à une impossibilité de dépannages en raison d'évènements indépendants de sa volonté (grève, catastrophe, incendie, vice caché, retard imputable aux fournisseurs, etc....)

9. ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Toutes contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat, seront soumises, après arbitrage, au tribunal de commerce de Caen, auquel il est attribué expressément compétences.

10. PRISE D'EFFET

Dés réception du complet règlement de ce contrat, la maintenance est assurée par BSI.

Montant forfaitaire	
<input type="checkbox"/> 2 440 € H.T.	Durée : 40 Heures
<input type="checkbox"/> 1 380 € H.T.	Durée : 20 Heures
<input type="checkbox"/> 790 € H.T.	Durée : 10 Heures
<input type="checkbox"/> 440 € H.T.	Durée : 5 Heures
<input type="checkbox"/> 280 € H.T.	Durée : 3 Heures

Fait à le

Pour le client (Nom, cachet, signature) :

Pour BSI (Nom, qualité) :

CAEN

4 bis Avenue de la voie au coq
14760 BRETTEVILLE SUR ODON
Tél : 02 31 25 42 80
Fax : 02 31 30 09 42

VILLEDIEU

ZA Les Vallées
50800 VILLEDIEU-LES-POELES
Tél : 02 33 50 98 40
Fax : 02 31 30 09 42